



# TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Madame, Monsieur,

Depuis février 2016, la loi dite « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) offre une nouvelle possibilité de créer des emplois en CDI au SMIC à temps choisi pour les personnes qui en sont privées depuis plus d'un an.

Depuis janvier 2017, cette loi est expérimentée dans 10 territoires dans lesquels les citoyens se sont rassemblés autour de trois principes :

- **Nul n'est inemployable**, chacun a des compétences et savoir-faire, il faut aménager l'activité et les conditions de travail à la mesure de tous.
- **Ce n'est pas le travail qui manque**, de très nombreux travaux utiles pour les habitants, le quartier, les entreprises ou les commerces ne sont pas effectués parce qu'ils ne sont pas rentables sur le marché privé ou financés par les services publics.
- **Ce n'est pas l'argent qui manque** : chaque année, le chômage de longue durée coûte environ 18 000 € par personne durablement privée d'emploi. Dans les territoires habilités, cette somme est convertie en participation aux salaires de personnes volontaires embauchées pour des activités utiles au territoire et complémentaires des emplois existants.

Après deux ans d'expérimentation dans les dix premiers territoires, 700 emplois ont été créés.

À Asnières, un collectif citoyen a lancé cette initiative. Après concertation, la Mairie d'Asnières a décidé de s'engager avec ce collectif pour préparer la candidature de votre quartier à cette nouvelle manière de combattre le chômage de longue durée.

Afin qu'ensemble nous continuions à avancer dans ce projet, nous vous convions à une réunion d'information et d'échanges **le vendredi 22 février 2019 à 14h30 à l'espace Lucie Aubrac, 45 rue Henri Poincaré, Asnières-sur-Seine.**

Merci pour votre attention, et au plaisir de faire bientôt votre rencontre.

**L'équipe projet Asnières-TZCLD**

**Thomas LAM**

Adjoint au maire délégué à l'emploi,  
à la communication et au quartier Centre-Mairie

